

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 octobre 2025

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE DE SAEVER BILLARD LAGREZE HUDRY FERNANDEZ GUYONDET GERVIER LABRUNIE MAKHLOUF MONTANARI GOLLIET

Absents excusés :

Mme AUBERTIN : pouvoir à Mme HUDRY

Absent :

M. RENAUT

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 2 septembre

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures
- b) Avenant au contrat de nettoyage - Acceptation du devis pour une classe supplémentaire (accord de principe a été donné lors de la séance du 2 septembre)
- c) Admission en non-valeur des créances irrecouvrables
- d) Assurance « dommages ouvrages » pour la nouvelle école maternelle
- e) Mandat spécial pour la participation de deux élues au 107^{ème} congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025 et prise en charge des frais d'inscription
- f) Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le CDG de l'Ain

3°) Urbanisme

- a) Dossiers vus en commission du 25 septembre
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 2 septembre
- c) Déclaration(s)s d'intention d'aliéner

4°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Informations diverses

5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses

6°) Commission CLAC – Informatique

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

7°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 24 septembre
- b) Compte rendu des différentes commissions

9°) Questions/informations diverses

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 13 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 2 septembre : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures : la liste présentée n'appelle aucune remarque particulière.

- b) **Avenant au contrat de nettoyage – Acceptation du devis pour une classe supplémentaire** : suite à une nouvelle répartition des classes de maternelle et d'élémentaire à la rentrée scolaire, une classe supplémentaire doit être intégrée dans les prestations de l'entreprise en charge du nettoyage. L'avenant proposé s'élève à 354.00€ TTC par mois. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Admission en non-valeur des créances irrecouvrables** : Suite à l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable, il s'avère que les procédures de recouvrement engagées pour des paiements de factures « enfance » n'ont pas pu aboutir. Il y a donc lieu d'admettre en non-valeur ces créances dont le montant s'élève à 343.98€. Le conseil accepte à l'unanimité.
- d) **Assurance « dommages ouvrages » pour la nouvelle école maternelle** : Après explications fournies par Monsieur le Maire concernant l'objectif de cette assurance, le conseil accepte à l'unanimité de souscrire à l'assurance « dommages ouvrage » auprès de SMACL Assurances pour un montant estimé à 32'184.15€ TTC, pour 10 ans, étant précisé que le montant définitif de la cotisation sera connu à la réception du chantier. Cette somme est payable sur deux exercices.
Arrivée de Marie GERVIER 19h10.
- e) **Mandat spécial pour la participation de deux élues au 107^{ème} congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025 et prise en charge des frais d'inscription** : Monsieur le Maire informe que deux élues souhaitent se rendre à Paris pour participer à ce congrès et demande que soient pris en charge les frais d'inscription. Les deux élues prennent à leur charge les frais de transport et d'hébergement. Le conseil accepte à l'unanimité.
- f) **Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le CDG de l'Ain** : Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022. A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de APICIL pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029. Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024 et tout au long de la convention. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet du 1^{er} janvier 2026 en accordant une participation financière à hauteur de 25€ mensuel aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ». Le conseil accepte à l'unanimité.

3°) **Urbanisme :**

- a) **Dossiers vus en commission du 25 septembre**
- **Déclarations préalables**
 - M. FOUILLOUX G. / Mme BONNIN Ch., Impasse des Plantages : désamiantage de 2 hangars et couverture en bac acier = avis favorable
 - M. GUEDIN L., Rue Belle Fermière : installation photovoltaïque = avis favorable
 - M. SYRATCHEV I., Impasse des Claisets : installation photovoltaïque = avis favorable
 - Mme SEVE B., Rue des Claisets : agrandissement d'une fenêtre = avis favorable
 - **Permis de construire**
 - M. HOUDIN J., Rue de la Dôle : transformation garage en pièce habitable + panneaux solaires = avis favorable
- b) **Dossiers acceptés depuis le 2 septembre**
- **Déclarations préalables**
 - M. FOUILLOUX G. / Mme BONNIN Ch., Impasse des plantages pour désamiantage 2 hangars + couverture en bac acier
 - M. MAIRE R., Rue de la Belle Fermière pour reconstruction et modification de l'abri piscine
 - Mme DUMON S., Impasse des Claisets pour modification de façades, toiture et isolation extérieure
 - **Permis de Construire**
 - //

- c) **Dossiers refusés**
 - //
- d) **Déclaration(s)s d'intention d'aliéner** : 2 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

4°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) **Compte-rendu/Informations diverses** : Yann BILLARD informe que la nouvelle directrice du centre de loisirs a pris ses fonctions et que la directrice adjointe arrivera le 2 novembre prochain. Toutefois, le recrutement d'agents d'animation est toujours en cours afin de compléter l'effectif.
Suite à des actes de violence verbale et physique entre enfants et envers le personnel, un courrier a été envoyé à tous les parents afin de rappeler le règlement.

5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses :
 - Les travaux de la nouvelle école se poursuivent. Plusieurs élus étaient présents à la visite du chantier.
 - Les travaux de la maison Séniors avancent bien.
 - Les travaux de réfection du mur et du portail du cimetière sont en cours d'exécution.
 - Monsieur le Maire rappelle la réunion destinée aux élus du secteur Nord, à savoir : Segny, Versonnex, Divonne-les-Bains, Vesancy, Grilly, Sauverny, Gex, Cessy, Echenevex, organisée par l'agglo, dans le cadre de la révision générale du PLUiH, organisée par l'agglo le jeudi 23 octobre à 17h30 à l'Espace de Vaise.
 - Il revient sur le dossier relatif au legs MORIN, sur les échanges avec le notaire et notre avocat. Il est important de faire avancer ce dossier afin de protéger au mieux les intérêts de la commune.

6°) Commission Informatique – CLAC :

- a) **INFORMATIQUE** = Annick GROSROYAT informe que la mise en place de l'application CTOP ACTU liée à notre panneau numérique (Panneau Pocket) est en cours.
- b) **CLAC** =
 - Les décorations en lien avec Octobre Rose ont été installées.
 - Cérémonie du 11 novembre : les élèves de l'école n'y participeront pas cette année.
 - Le marché de Noël fixé au 13 décembre est en cours de préparation.

7°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses : Patricia DE SAEVER rappelle que le repas des Aînés du 12 octobre se déroulera à l'auberge Pré Velard et que 90 personnes se sont inscrites.

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 24 septembre : le CR sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :

9°) Questions/informations diverses

- Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de Signal cette année, en raison des futures élections municipales.
- L'entretien de l'Espace de Vaise est à revoir sérieusement ; il manque régulièrement du savon, du papier-toilettes, la propreté des sanitaires et de la cuisine laisse à désirer.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 4 novembre 2025 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 20h00